



Annonce

Agent de Police Municipale

Direction : Direction Générale des Services

Située dans le département du Nord (59), La Madeleine, mitoyenne à la ville de Lille, appartient à la Métropole Européenne de Lille. Commune née au XIII^{ème} siècle, La Madeleine, riche de son passé, se veut tournée vers l'avenir et développe des projets ambitieux visant à renforcer la sécurité de son territoire et de sa population.

Peuplée de 22 155 habitants, La Madeleine est proche de la gare internationale Lille Europe, de la gare Lille Flandres et de l'aéroport de Lille-Lesquin. La gare de la Madeleine est desservie par les TER Nord-Pas-de-Calais (liaison vers la gare Lille Flandres, Armentières et Comines). La ville est connectée à l'autoroute A1 et à l'A25 par le boulevard périphérique lillois, grand boulevard reliant Lille Roubaix et Tourcoing. La Madeleine est reliée aux communes voisines par sept lignes de bus du réseau Ilévia et par le tramway qui passe par l'avenue de la République (arrêts Romarin, Botanique et Saint Maur).

Le service de la police municipale est placé sous la responsabilité de la Directrice Générale des Services. Il est composé d'un chef de service, de deux brigades encadrées par quatre chefs ou chefs adjoints de brigades. Quinze agents constituent le poste de police municipale. Une brigade additionnelle d'Agents de Surveillance de la Voie Publique (ASVP), encadrée par un chef de brigade et un agent d'accueil complètent cet effectif.

Au total, le poste de police municipale compte vingt-trois (23) agents.

Trois véhicules automobiles sont mis à la disposition des agents (deux réservés aux agents de police municipale, un aux ASVP). Deux motos de type 700 cm³ et des VTT, en partie électriques, sont également mobilisés.

Les agents de police municipale sont armés d'armes de catégorie B (de type Revolver), pistolets à impulsions électriques, d'armes de catégorie D (de types bâtons télescopiques et aérosols de gaz incapacitants), de caméras piétons, de terminaux individuels de verbalisation électronique (de type smartphone).

Placé sous la responsabilité du chef du service et sous l'encadrement direct d'un chef de brigade, les missions sont d'assurer, sous l'autorité du Maire et de la Directrice Générale des Services, la tranquillité, la salubrité, le bon ordre et la sécurité des biens et des personnes.

La Ville de La Madeleine développe actuellement plusieurs projets relatifs à la sécurité publique :

- Expérimentation d'une brigade pluri-communale nocturne ;
- Extension du parc vidéoprotection, déjà constitué de 110 caméras. Il devrait atteindre près de 160 caméras dans les deux prochaines années.
- Création d'un Centre de Supervision Urbain (CSU) pluri-communal actif 7j/7 et H24.

Missions prioritaires :

Exercer des missions de prévention nécessaires au maintien du bon ordre, de la tranquillité, de la sécurité et de la salubrité publiques

- Sécuriser la ville et sa population par l'organisation de patrouilles et, le cas échéant, intervenir rapidement ;
- Surveiller l'espace public, notamment lors d'évènements sportifs ou culturels ;
- Qualifier et faire cesser les infractions ;
- Constater les infractions notamment celles relatives au code de la route ;
- Repérer et mettre en fourrière les véhicules dont le stationnement est gênant ou abusif ;
- Assurer des missions de surveillance et de levées de doute en cas de déclenchement d'alarme des bâtiments communaux ;
- Organiser la capture des animaux errants ;
- Repérer les individus en état d'ivresse publique manifeste et organiser leur remise à un tiers de confiance voire leur mise à disposition aux forces de l'ordre ;
- Développer des actions de prévention (permis piéton, remise à niveau au code de la route destinée aux personnes âgées) ;
- Veiller au respect des pouvoirs de police du Maire et des arrêtés municipaux ;

Rédiger et transmettre les écrits professionnels

- Rendre compte, par écrit ou par oral, à la hiérarchie et suivre les résultats ;
- Relever les identités et les infractions ;
- Rédiger des rapports d'information, de constatation et d'infraction en veillant à la qualité des écrits et à l'exhaustivité des informations consignées.

Assurer une relation de proximité avec la population

- Entretenir un lien et échanger avec la population et les partenaires, notamment institutionnels ;
- Accueillir et orienter les publics sur la voie publique et au sein du service ;
- Ecouter, accompagner une personne en difficulté ;
- Porter assistance à des usagers en situation de crise ou d'urgence ;
- Dialoguer avec la population ;
- Multiplier les modes de déplacement doux (patrouille pédestre, en trottinette ou vélo).

Cette liste n'est pas exhaustive et est susceptible d'être modifiée par l'ajout de missions déléguées par le supérieur hiérarchique ou requise par nécessité de service.

SPÉCIFICITÉS ET CONTRAINTES LIÉES AU POSTE

Planning horaire :

- En journée, du lundi au vendredi :
 - Brigade 1 : 07h45 - 15h33
 - Brigade 2 : 14h15 - 22h03
- Le samedi : 14h15 - 22h03
- Le dimanche : 17h00 - 22h13

- L'agent de police municipale est susceptible de travailler de nuit, en soirée, les week-ends et jours fériés ;
- Strict respect des procédures et règles de confidentialité.

- Au titre de la brigade nocturne pluri communale, les agents de police municipale peuvent être amenés à exercer de 22 heures à 3 heures du matin les nuits du vendredi au samedi puis du samedi au dimanche du 15 avril au 15 septembre 2022, dans le respect du temps de travail quotidien et hebdomadaire et du temps de repos minimal entre deux vacations.

Les horaires sont susceptibles d'évoluer par nécessité de service

RESSOURCES / COMPETENCES

- Très bonne condition physique

Savoirs :

- Connaissance des compétences du policier municipal, définies par les pouvoirs de police du maire et des textes en vigueur.

Savoir-faire :

- Excellente maîtrise des outils informatiques (Pack Office, logiciels métiers) ;

Savoir être :

- Respect de la hiérarchie ;
- Très bonne capacité d'écoute, de rigueur et de réactivité ;
- Discrétion professionnelle et sens aiguë du service public ;
- Aptitude au travail en équipe ;
- Ouverture à l'apprentissage de nouvelles connaissances ;
- Loyauté ;
- Forte disponibilité.

RELATIONS FONCTIONNELLES

- Relations permanentes avec les services de la collectivité susceptibles d'intervenir sur site.
- En fonction des procédures d'information et d'intervention, relations avec les services de la sécurité publique, de la sécurité civile, les sociétés de sécurité privée, les entreprises et sous-traitants chargés de la maintenance technique, le service départemental d'incendie et de secours.